



Garde de l'enfant de mon compagnon

Par **bumblebee**, le 23/01/2012 à 09:45

Bonjour, rnvoilà le problème :rnJe vis en concubinage avec mon compagnon. Nous ne sommes pas pacsés.rnSa fille vivait avec nous depuis presque 3 ans car c'est une ado difficile et les relations avec sa mère étaient très tendues.rnNous l'avons prise avec nous lorsqu'elle avait 14 ans. Aujourd'hui elle en a 17 révolus. L'ennui c'est qu'elle met la misère chez nous, c'est l'enfer et les relations entre son père, elle et moi sont devenues invivables.rnJe tiens à préciser qu'il n'y a pas eu de décision de justice pour la garde. C'est d'un commun accord qu'elle est venue vivre avec nous. Un acte écrit a quand même été déposé chez un avocat pour spécifié que leur fille vivait chez nous.rnOr après crises sur crises, j'ai décidé qu'elle devait retourner vivre chez sa mère. La situation est bloquée et moi en tant que compagne de son père je n'ai pas à assumer ça.rnLa mère n'est pas contente de voir débarquer sa fille, trop contente d'être tranquille depuis 3 ans.....Elle insiste pour que sa fille revienne vivre chez nous. rnMais je refuse.....j'ai tout assumé pendant cette période et malheureusement la situation empire de jour en jour et c'est intenable à la maison avec cette jeune fille. Je ne veux pas qu'on m'impose sa présence sous mon toit.rnBien sûr, nous reviendrions à la situation d'avant où elle venait chez nous 1 weekend sur deux et une semaine sur deux pendant les vacances scolaires.rnQuels sont ses droits ? Peut-elle m'imposer sa fille sous prétexte que je vis avec le père ? Nous sommes logés à titre gratuit chez ma cousine et toutes les factures EDF- TELECOM - etc...sont à mon nom...rnJe sais ça fait mesquin ce que j'écris....mais c'est parce que je vous passe les détails...qui n'intéressent personnes.rnMerci de votre réponse,

Par **cocotte1003**, le 23/01/2012 à 13:04

Bonjour, vous n'avez pas d'obligation envers sa fille mais votre mari lui en a. Il va bien valoir

en faire quelque chose d'autant que les jugs n'aiment pas les parents qui n'arrivent pas à s'imposer à leur enfant. Avez-vous pensé à la pension la semaine ? cordialement

Par **bumblebee**, le **23/01/2012 à 13:23**

Bonjour et merci de votre réponse rapide,rnrnMalheureusement elle ne veut pas y aller et il nous est impossible de l'emmener de force hihihiihi.rnrnMoi je veux surtout que sa mère prenne ses responsabilités et garde sa fille. Après tout j'ai assumé plus qu'il ne le fallait pendant toutes ces années... rnrnLe père est ok pour qu'elle reste chez sa mère.rnrnJusqu'à ce qu'elle parte la semaine dernière, c'était l'angoisse de rentrer chez moi et de supporter l'ambiance que cette ado de 17 ans met à la maison.rnrnMerci et à bientôt

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012 à 13:29**

Bonjour, effectivement si sa mere souhaite la reprendre, c'est la meilleur solution pour vous, encore faut-il que la mere et la fille soit d'accord. Tant que les parents ne s montrent pas solidaires, les enfants en profitent, la médiation peut-etre une solution, cordialement et bon courage

Par **bumblebee**, le **23/01/2012 à 14:00**

"effectivement si sa mere souhaite la reprendre, c'est la meilleur solution pour vous, encore faut-il que la mere et la fille soit d'accord."rnrn vous voulez dire que si la mère demande à ce qu'elle revienne vivre avec nous je n'ai pas le choix ? je n'ai pas mon mot à dire sous mon propre toit ? rnrnCordialement et merci

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012 à 15:01**

Bonjour, je n'ai pas dit qu vous n'aviez pas de choix mais si sa mère ne la veut pas, ou va -t-elle aller ? il faudra bien prendre une décision, cordialement

Par **bumblebee**, le **23/01/2012 à 15:39**

et bien elle remplira son rôle de mère et la gardera comme son devoir lui ordonne.rnrnCe n'est pas à mon avis au rôle de la belle mère d'accueillir un ado irrespectueux et méchant sous son toit et d'assumer les responsabilités qui ne lui incombent pas, car qu'on le veuille ou non si nous vivons tous ensemble il est difficile de restée "détachée" de ce qui se passe à la maison...et forcément ça concerne tout le monde.rnrnPPPPFFFF difficile comme situation

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012 à 18:32**

rebonjour, non ce n'est pas le rôle de la belle-mère mais c'est le rôle du père et c'est aussi son devoir au même titre que la mère. et là est votre problème comme il a été el mien à une époque. nous nous sommes retrouvés, sur un simple coup de téléphone 3 heures après, avec une enfant de 15 ans en plus. une enfant ingérable et situation vite devenue cauchemardesque et le cauchemar était de pire en pire de jours en jour. Un jour son père a tapé du point sur la table c'était soit chez sa mère soit en pension et sa mère est revenue la chercher 8 jours après = 8 jours d'enfer, cordialement

Par **Melanie555**, le **24/01/2012 à 08:34**

Bonjour, rnrnDans cette situation, vous vous substituez au père. C'est à lui qu'il appartient d'agir.

Par **bumblebee**, le **24/01/2012 à 08:38**

Non pas du tout....je ne parle pas de lui parce que lui assume ses responsabilités et il essaye de trouver des solutions pour que sa fille fasse des études (or elle sèche tous ses cours et est ingérable)...rnrnOU DU MOINS QU'ELLE TROUVE SA VOIX....rnrnje ne parle ici que de ma situation....Le père est top au contraire et comme compagnon aussi.